

Conseils Municipaux des 26/01/2018 et du 09/02/2018

2 séances du conseil en quinze jours n'ont pas été de trop pour traiter les nombreux sujets actuels.

Le point le plus important est l'approbation du PLU, voté à l'unanimité des membres présents. La délibération est affichée en mairie où le dossier est consultable. L'ensemble des pièces est également accessible sur le site de la commune.

A la même occasion une délibération a permis d'instituer le droit de préemption urbain .Les zones concernées figurent dans le dossier du PLU sur un document graphique.

Le conseil municipal a décidé de soumettre les travaux de démolition à permis de démolir dans la totalité du territoire.

Les clôtures et les travaux de ravalements doivent être soumis à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Dans le domaine du contrôle des poteaux et bouches d'incendie, les élus ont approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante. Ils autorisent le lancement des consultations et les signatures nécessaires. Le conseil autorise monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

Le cabinet A4 chargé d'épauler la commune dans l'élaboration du PLU, a présenté un devis d'avenant dû à des travaux supplémentaires liés à l'enquête publique. Le conseil autorise le maire à signer le devis pour un montant de 4272€ TTC.

Conformément à la convention qui lie les Catt'Mômes à la commune, il a été décidé de verser le premier acompte de subvention 2018, soit 6069,50€.

Le toit du foyer socio-culturel Le Clos donnant des signes de faiblesse, et les réparations de fortune ne garantissent pas l'étanchéité, il est prévu de le remplacer. Le devis de l'entreprise POERSOL de Gandren, s'élève à 71 770€ Ht. Il est validé par le conseil, qui sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR, de 20 000€.

Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018 : le conseil tient compte de sa délibération du 30 juin 2017 optant pour les 4 jours hebdomadaires, et de la délibération du conseil d'école du 6 novembre 2017 en fixant les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 12h et de 13h45 à 16h.

L'assemblée prend acte du rapport d'activité de la CCCE pour 2016, et de l'élaboration par celle-ci du plan Climat Air Energie Territorial.

Emile REICHER